CONTRAT DE PRESTATIONS

AI PROMPT ENGINEERING

v1.0 {DATE_CONTRAT}

ENTRE

La Société {NOM_CLIENT},

{FORME_CLIENT} au capital de {MONTANT_CLIENT}, dont le siège est {ADRESSE_CLIENT}, RCS {NUMÉRO_RCS_CLIENT} {VILLE_CLIENT},

représentée par son {FONCTION_CLIENT}, M./Mme {NOM_SIGNATAIRE_CLIENT}, dûment habilité aux Présentes,

ci-après "{NOM_CLIENT}" ou "LA SOCIÉTÉ" ou "LE CLIENT",

ET

M./Mme {NOM_PRESTATAIRE}

demeurant {ADRESSE_PRESTATAIRE}, {SIRET_PRESTATAIRE}, TVA_FR

OU

La Société {NOM_PRESTATAIRE},

{FORME_PRESTATAIRE} au capital de {MONTANT_PRESTATAIRE}, dont le siège est {ADRESSE_PRESTATAIRE}, RCS {NUMÉRO_RCS_PRESTATAIRE} {VILLE_PRESTATAIRE},

représentée par son {FONCTION_PRESTATAIRE},

M./Mme {NOM_SIGNATAIRE_PRESTATAIRE}, dûment habilité aux Présentes,

ci-après "{NOM_PRESTATAIRE} ou "LE PRESTATAIRE",

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1./ PRÉAMBULE	2
2./ OBJET	3
3./ OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS	3
3.2./ OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	3
3.2./ OBLIGATIONS DU CLIENT	3
3.3./ OBLIGATIONS DES PARTIES	4
4./ DURÉE	5
5./ PRIX	5
6./ CLAUSES FINALES	6
7./ ANNEXES	7
7.1./ LISTE DES OBJECTIFS ET INFORMATIONS COMMUNIQUÉS PAR LE CLIENT	7
7.2./ LISTE DES DATA UTILISABLES COMMUNIQUÉES PAR LE CLIENT	7
7.2.1./ DATA PUBLIQUES	7
7.2.2./ DATA PRIVÉES	7
7.2.3./ DATA CONFIDENTIELLES	7
7.3./ LISTE DES AI UTILISÉES PAR LE PRESTATAIRE	7
7.3.1./ AI	7
7.3.2./ PLUGINS	7
7.3.3./ AUTRES	7
7.4./ LISTE DES PROMPTS CONÇUS PAR LE PRESTATAIRE	8
7.4.1./ PREMIÈRE ITÉRATION	8
7.4.2./ DEUXIÈME ITÉRATION	8
7.4.3./ TROISIÈME ITÉRATION	8
75 / AUTRES	8

1./ PRÉAMBULE

La SOCIÉTÉ a pour activité _____.

Son objectif stratégique est _____, son besoin est _____.

Le PRESTATAIRE dispose d'une connaissance des Intelligences Artificielles dites AI génératives ou LLM (Large Language Models), ainsi que d'une expertise en AI prompt engineering, expertise définie comme la conception de requêtes précises ou prompts, pour obtenir une réponse la plus pertinente possible (ci-après "AI PROMPT ENGINEERING" et "PROMPTS")

Les Parties sont convenues des termes du présent Contrat d'Al prompt engineering (ci-après "LE CONTRAT").

2./ OBJET

Le Contrat a pour objet la prestation de services intellectuels de conception de Prompts (Al Prompt Engineering) pour le Client.

Il peut être complété de prestations complémentaires par avenants.

L'obligation essentielle du Prestataire relève, par nature, des obligations de moyens.

3./ OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

3.2./ OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le Prestataire :

- informera le Client des intérêts, enjeux et limites de l'utilisation des AI;
- validera avec le Client ses objectifs, besoins et ressources ;
- validera avec le Client les informations utilisables ;
- proposera et ajustera les Al pertinentes;
- concevra un premier Prompt sur la base des informations transmises et des objectifs validés;
- si nécessaire, réalisera les itérations utiles ;
- remettra au Client l'ensemble des résultats obtenus ;
- sur demande du Client, assurera une maintenance évolutive des Prompts.

En raison de la nature de ses obligations de moyens, la responsabilité du Prestataire à l'égard de toute Partie ou personne est expressément limitée à l'exécution de bonne foi des obligations issues du Contrat de prestation de services intellectuels ; cette disposition constitue une clause essentielle du Contrat.

En conséquence, la responsabilité du Prestataire ne saurait être mise en œuvre à quelque titre que ce soit par quelque personne que ce soit, au-delà de l'exécution de bonne foi de ses obligations essentielles d'information, de Prompting et de documentation.

3.2./ OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client:

- informera le Prestataire de ses objectifs, besoins et ressources de manière précise et détaillée :
- communiquera au Prestataire toute information ou data utile ou nécessaire à l'exécution du Contrat ;

- validera avec le Prestataire chaque Prompt et ses itérations ;
- paiera le Prestataire selon les conditions convenues ;
- assumera l'entière responsabilité de l'utilisation d'Al dans le cadre du Contrat.

Le Client déclare être informé des intérêts, enjeux, limites et risques de l'utilisation d'Al, et reconnaître la nécessité de s'informer en tant que professionnel.

En conséquence, le Client garantit que la responsabilité du Prestataire ne saurait être mise en œuvre à quelque titre que ce soit par quelque personne que ce soit, au-delà de l'exécution de bonne foi de ses obligations essentielles d'information, de Prompting et de documentation.

3.3./ OBLIGATIONS DES PARTIES

Les Parties:

- s'engagent à collaborer de bonne foi, de manière active, loyale et transparente afin que chacune soit en mesure de réaliser les obligations lui incombant ;
- définiront les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en oeuvre et les éventuels indicateurs de réussite ou de satisfaction ;
- s'informeront sans délai de tout événement ayant une conséquence sur le Contrat ou les obligations qui en découlent.

Le Contrat et toutes les informations transmises lors de son exécution sont confidentiels. Chaque Partie pourra identifier les informations non-confidentielles librement utilisables par l'autre. Par exception à l'obligation générale de confidentialité, chaque Partie pourra faire état de sa collaboration avec l'autre à fins de communication.

Le Contrat n'emporte aucun transfert de droits de propriété intellectuelle, chaque Partie restant, sauf convention expresse, propriétaire de ses propres marques, contenus, savoir-faire, etc.

Le Contrat est exclusif de tout lien de subordination et de tout *affectio societatis*; il ne saurait avoir pour objet ou pour effet de créer une quelconque communauté d'intérêts entre les Parties.

4./ DURÉE

SI PRESTATION UNIQUE

Le contrat est conclu pour la durée de la prestation et prend fin après la remise par le Prestataire du dernier prompt au Client.

Des prestations complémentaires peuvent être convenues par voie d'avenant.

SI PRESTATION CONTINUE

Le contrat est conclu pour une durée initiale de N_CHIFFRE (N_LETTRES) JOURS / SEMAINES / MOIS.

Il est tacitement prorogeable pour durées égales, sauf préavis notifié 1 (un) JOUR / SEMAINE / MOIS avant son échéance.

5./ PRIX

SI PRESTATION UNIQUE

Le prix de la prestation validée entre les Parties est de {PRIX_CHIFFRE} {PRIX_LETTRES} DEVISE (EUR / USD / BTC / etc).

Le prix est dû lors de la signature du Contrat.

OU

Le prix est dû:

- 50% lors de la signature du Contrat,
- 50% lors de la remise du premier Prompt.

SI PRESTATION CONTINUE

Le prix de la prestation validée entre les Parties est de {PRIX_CHIFFRE} {PRIX_LETTRES} DEVISE (EUR / USD / BTC / etc) par JOUR / SEMAINE / MOIS

Le prix est dû en début de chaque JOUR / SEMAINE / MOIS.

6./ CLAUSES FINALES

Le Contrat, y compris le préambule et les annexes, exprime l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il se substitue à tout accord antérieur, et est modifiable par avenant exprès, préalable et écrit.

Toute contestation relative à l'exécution ou l'interprétation des obligations nées du Contrat sera soumise à une procédure d'amiable composition. Faute de désignation d'un compositeur unique, chaque Partie désignera son propre représentant, ces derniers désignant le troisième négociateur.

Toute difficulté subsistant sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux de {VILLE_PRESTATAIRE}, nonobstant pluralité de demandeurs ou appel en garantie.

Fait à {VILLE_PRESTATAIRE}, le {DATE_CONTRAT}, en 2 (deux) exemplaires originaux.

POUR LE CLIENT POUR LE PRESTATAIRE

M./Mme {NOM_SIGNATAIRE_CLIENT}, M./Mme

{FONCTION_CLIENT} {NOM_SIGNATAIRE_PRESTATAIRE},

{FONCTION_PRESTATAIRE}

7./ ANNEXES

	,					,		
7.1.	LISTE DES	OBJECTIFS	ET INFORM	ATIONS	COMMU	JNIOUÉS	PAR LE	CLIENT

1. rôle
2. tâche
3. objectif
4. contexte
5. étapes
6. contraintes
7. format
7.2./ LISTE DES DATA UTILISABLES COMMUNIQUÉES PAR LE CLIENT
7.2.1./ DATA PUBLIQUES
1.
7.2.2./ DATA PRIVÉES
1.
7.2.3./ DATA CONFIDENTIELLES
1.
7.3./ LISTE DES AI UTILISÉES PAR LE PRESTATAIRE
7.3.1./ AI
1.
7.3.2./ PLUGINS
1.
7.3.3./ AUTRES
1.

7.4./ LISTE DES PROMPTS CONÇUS PAR LE PRESTATAIRE

7.4.1./ PREMIÈRE ITÉRATION

1.

7.4.2./ DEUXIÈME ITÉRATION

1.

7.4.3./ TROISIÈME ITÉRATION

1.

7.5./ AUTRES

1.